Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 15/01/2024

GAEC PUJALET Maison Pujalet rappelle brebis d'été au lait cru du 26/07



- Noms des modèles ou références concernés : **lot 26/07**
- Marque : **pujalet**
- **Lot LOT numéro 26/07**
- Conditionnements : **feuille papier**
- Date début/fin de commercialisation : **du 29/12/2023 au 29/12/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **fromage de brebis d'été au lait cru**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **maison Pujalet**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **listeria monocytogenes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 26 janvier 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0624521352**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre